ART. 2 N° 437

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 437

présenté par

Mme Galzy, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet,
M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, M. Giletti,
M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris,
Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli, M. Villedieu et M. Allisio

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Après la deuxième phrase de l'alinéa 9, insérer la phrase suivante :

« Afin de favoriser l'engagement des jeunes, les alternants auront le droit à une autorisation d'absence afin de passer leurs tests d'aptitude et d'évaluation pour intégrer les armées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement d'appel.

ART. 2 N° 437

L'engagement de la jeunesse au sein des forces armées se doit d'être une priorité, or, aujourd'hui, les jeunes alternants n'ont pas le droit d'obtenir une autorisation d'absence de leur entreprise pour passer les tests d'aptitudes et d'évaluation en vue d'intégrer les armées et sont obligés d'utiliser leurs jours de congés à cette fin.

Ainsi, cet amendement vise à remédier à l'utilisation des jours de congés des jeunes alternants en leur accordant une autorisation d'absence auprès de leur entreprise afin de leur permettre de passer les tests d'aptitudes et d'évaluation pour intégrer nos armées.